URB/20021 : Demande de permis d'urbanisme pour construire un logement supplémentaire sur la toiture plate du 4ème étage ; Rue de Spa 82;

introduite par Monsieur René GOOSSENS Avenue de la Magnanerie, 54 à 1180 Bruxelles.

## **AVIS**

Considérant que le bien concerné se trouve en zone d'habitation à prédominance résidentielle au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Vu l'avis du service d'incendie du 03/06/2016 ;

Considérant que le projet déroge aux articles : 4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) et 6 du titre I du RRU (toiture-hauteur) :

Considérant que la toiture dépasse de 5,3 mètres la toiture plate du bâtiment le plus bas et de 4,7 mètres la toiture en pente du bâtiment le plus haut ;

Considérant que le bâtiment est déjà plus haut que les bâtiments voisins ;

Considérant que le bâtiment se compose actuellement de 5 niveaux et que les bâtiments les plus proches se composent de 3 ou 4 niveaux maximum ;

Considérant qu'il s'agit d'un bien dans une rue bordée d'immeubles de gabarits forts homogènes ; Considérant qu'une toiture plate est prévue et que les bâtiments voisins ont des toitures en pentes ;

Considérant que la réalisation d'un étage supplémentaire briserait l'harmonie avec les bâtiments voisins :

Considérant que cette rehausse est trop importante ;

Considérant qu'un retrait de 1.4 mètre est prévu à l'avant ;

Considérant que le bâtiment comporte déjà 5 logements (4 logements 2 chambres et 1 logement 3 chambres) ;

Considérant la trop forte densité;

Considérant que l'aménagement du logement supplémentaire ne respecte pas le titre II du RRU pour un appartement une chambre (chambre à coucher d'environ 12 m² à la place de 14 m²) ;

Considérant qu'il y a lieu de considérer le nouveau logement comme un studio ;

Considérant le manque de local vélo et l'absence de local poubelles ;

Considérant le manque de précision quant à l'utilisation du sous-sol ;

Considérant que la demande n'est pas conforme au bon aménagement des lieux ;

## **AVIS DÉFAVORABLE (UNANIME)**